Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_0010_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-010-2026

Objet : Personnel - Recrutements agents saisonniers - 2026

L'an 2026 le 12 février à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jean-Marc LABBE.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Thibaut GUIGNARD, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Rachid DYDA, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Annie GUENNOU, André GUYOT, Michelle HAICAULT, Martine HUBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Eliane LALANDEC DAVOINE, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Monique LUCAS, Laurence MAHE, Catherine MARCHESIN, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Christine ORAIN-GROVALET, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Vincent ALLENO pouvoir à Nicole OGER, Loïc RAOULT pouvoir à Hugues LESAGE, Cigdem AKTAS pouvoir à Yannick LE CAM, Joël BATARD pouvoir à Sylvie GUIGNARD, Brigitte DEMEURANT COSTARD pouvoir à Arnaud BANIEL, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, Françoise HURSON pouvoir à Catherine RIVIERE, Stéphane L'HER pouvoir à Thierry STIEFVATER, Maryse PINEL pouvoir à Thibaut GUIGNARD, Corentin POILBOUT pouvoir à Valérie ROOS,

MEMBRES ABSENTS

Richard HAAS, Guillaume HAMON, Laure MITNIK

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 66
Nombre de votants : 77

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_0010_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-010-2026

Rapporteur : Monsieur Ronan KERDRAON

<u>Objet</u> : Personnel - Recrutements agents saisonniers - 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Durant la période estivale, certains services de Saint-Brieuc Armor Agglomération font face à un surcroît d'activité : collecte des déchets, cours de voile ou de natation, mission d'accueil du public.

Afin de garantir la continuité de service et poursuivre les missions pendant la période estivale, il convient de prévoir les moyens nécessaires à leur mise en œuvre et plus particulièrement de déterminer le nombre d'emplois par direction et les cadres d'emploi de recrutement de ces personnels.

En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emploi qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels du service, notamment au regard de la planification des congés des agents sur cette période.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_0010_2026-DE

DELIBERATION

VU le code général de la Fonction Publique et notamment l'article L313-1;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R2313-3 CGCT;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis de la Commission Administration générale, Ressources Humaines et Mutualisation en date du 3 février 2026 ;

Le Bureau statutaire en date du 29 janvier 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

DECIDE la création des emplois de non-titulaires saisonniers sur la période estivale 2026 sur les missions suivantes, et dans la limite décrite ci-après :

Service ou direction	Mission et cadre d'emploi	Nombre d'ETP mensuels maximum
Piscines	Agent d'accueil Adjoint administratif	4
	Agent d'entretien Adjoint technique	10
	Surveillant de baignade Éducateur APS	18
Pôle Nautique	Moniteur de voile et agent d'accueil Contrat de droit privé	23
Briqueterie et Maison de la Baie	Agent d'accueil Adjoint administratif	4
Direction Prévention et Valorisation des Déchets	Ripeur et agent déchetterie Adjoint technique	60
Service Urbanisme	Gestion des autorisations d'urbanisme Rédacteur territorial	2
Secrétariat Général	Agent Logistique polyvalent	2
Service Gens du voyage	Médiateur gens du voyage Rédacteur/ animateur territorial	5
Pôle proximité	Agent d'entretien Adjoint technique	2
	Agent de crèche Agent petite enfance	2

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_0010_2026-DE

DIT que les crédits sont prévus au budget principal et annexes de Saint-Brieuc Armor Agglomération au chapitre 012.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L5211-1, L2121-25 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Présents : 66	Pouvoirs : 11	Total : 77	Exprimés : 77
Voix Pour : 77	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 12 février 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Marc LABBE

Président,

Ronan KERDRAON